

Prolongement vers l'ouest de la ligne E du RER – EOLE De Paris Saint-Lazare à Mantes la Jolie

Rapport et conclusions de la commission d'enquête

Rappel du projet

Le prolongement du RER E à l'ouest consiste à réaménager la ligne et les gares existantes entre Mantes-la-Jolie et La Défense, sur une longueur de 47 kilomètres, et à percer un nouveau tunnel entre La Défense et Haussmann Saint-Lazare. Le projet s'accompagne de 3 nouvelles gares (à Porte Maillot, la Défense et Nanterre).

La desserte liée au projet évoluera avec le passage de 14 à 16 trains à l'heure de pointe et reposera sur la mise en place d'une grille cadencée au quart d'heure.

De Poissy à Mantes-la-Jolie, il est prévu de réaménager toutes les gares de l'actuelle ligne Paris Saint-Lazare / Poissy / Mantes-la-Jolie pour les adapter au nouveau matériel roulant, satisfaire aux conditions d'exploitation d'une ligne RER et à l'application du référentiel national de mise en accessibilité des gares pour les voyageurs en situation de handicap.

Les gares suivantes seront adaptées :

- ◆ Poissy
- ◆ Villennes-sur-Seine
- ◆ Vernouillet-Verneuil
- ◆ Les Clairières de Verneuil
- ◆ Les Mureaux
- ◆ Aubergenville-Elisabethville
- ◆ Epône-Mézières
- ◆ Mantes Station

Les aménagements consistent à réaliser sur chacun des sites un cheminement PMR conforme et sécurisé, à savoir :

- ◆ Sur les quais :
 - Mise en œuvre de revêtements adaptés, respect des dévers transversaux,
 - Bandes d'éveil à la vigilance en bord de quai,
 - Création de rampes,
 - Clôtures, portails, garde-corps, renforcement de l'éclairage dans les trémies et accès.
- ◆ Pour les liaisons de quais à quais :
 - Création d'ascenseurs,
 - Mise aux normes des escaliers fixes existants : mains-courantes doubles-lisses, BEV en haut des volées de marches, peinture des nez de marches et contremarches,...
 - Mise aux normes des ouvrages de liaison : passerelles ou souterrains.
- ◆ Pour les bâtiments voyageurs : mise aux normes des portes, du contrôle d'accès, des dispositifs de vente, de la signalitique, etc.

Enquête publique préalable à la DUP

Une enquête a eu lieu du 16 janvier 2012 au 18 février 2012 et lors de la permanence du commissaire enquêteur tenue le 10 février 2012 à **Vernouillet** les problèmes suivants ont été mis en avant :

- d'une part, que la situation acoustique de la commune est déplorable en raison du grand nombre de trains qui y passent et que EOLE va amplifier le phénomène ;
- d'autre part, que la gare de Vernouillet est une gare « de rabattage » qui attire un grand nombre d'usagers externes. Le problème va croître avec EOLE, les conditions de stationnement déjà insuffisantes vont se détériorer, les problèmes de circulation aux abords de la gare vont se développer.

Cette enquête a donné lieu à un **avis favorable** de la commission le 30 mai 2012 à la poursuite de la procédure visant à **déclarer d'utilité publique** l'ensemble des travaux de construction et d'exploitation du RER E de la gare Haussmann-St-Lazare jusqu'à la gare de Mantes-la-Jolie **sous les réserves suivantes** :

1) *Sur le bruit, que le maître d'ouvrage s'engage à :*

- ouvrir avec les communes de Poissy, Verneuil, **Vernouillet**, Villennes-sur-Seine et Maisons-Laffitte, dont un grand nombre d'habitations sont impactées par le passage d'EOLE, une négociation en vue de parvenir à un accord sur les niveaux sonores maximum à respecter à l'endroit de ces habitations,
- accepter, en cas de désaccord entre les parties, que les niveaux sonores maximum à respecter soient définis, dans le cadre d'un arbitrage, par un expert indépendant des parties et choisi conjointement,
- mettre en œuvre, lors de la réalisation du projet, les aménagements ou les protections phoniques nécessaires au respect des niveaux sonores tels que résultant de l'accord (point 1) ou définis par l'expert (point 2) et actés contradictoirement.

2) *Sur l'arrêt du RER dans la Boucle :*

- Que soit mise en œuvre, jusqu'à l'achèvement des développements rappelés ci-dessus, pour une période intermédiaire transitoire, une solution alternative au projet consistant à maintenir un arrêt ou deux arrêts alternatifs supplémentaire(s) du RER E dans la Boucle, le maintien de cette desserte complémentaire pouvant faire l'objet d'examen à intervalle régulier concernant sa fréquentation pour en vérifier la pertinence ;
- Que ces arrêts soient maintenus aussi longtemps que les nouvelles conditions de desserte après réalisation de LNPN et mise en œuvre des nouveaux matériels, évaluées conjointement entre le maître d'ouvrage et les communes concernées, éventuellement assistées d'un expert indépendant ne retrouvant pas, à minima, les conditions actuelles de desserte des usagers des communes de la Boucle.

De plus, la commission d'enquête émet 7 recommandations :

1) *Recommandation 1 – Gares du projet*

Concernant les 3 gares nouvelles (gare de la Porte Maillot, du CNIT à la Défense et de la Folie à Nanterre) la commission d'enquête recommande de concerter les aménagements prévus dans le projet EOLE avec, d'une part, le projet d'élargissement de la RD 914 et, d'autre part, avec le projet urbain du quartier limitrophe.

2) *Recommandation 2 – Stationnement*

La commission recommande vivement au maître d'ouvrage de prendre en compte les craintes exprimées par le public sur l'augmentation des besoins en places de stationnement, induits par le projet EOLE, compte tenu notamment de la saturation actuelle des parkings existants signalée lors de l'enquête, en liaison avec les collectivités territoriales concernées, lors de la phase ultérieure d'études de mise au point du projet.

3) *Recommandation 3 – Garage à Issou*

La commission recommande de mettre en œuvre le déplacement et le renforcement du merlon comme proposé par la ville d'Issou, dans le calendrier compatible avec la mise en service d'EOLE.

4) *Recommandation 4 – Garage à Rosny sur Seine*

La commission recommande d'étudier la possibilité de réaliser le garage des rames sur un terrain qu'elle a réservé à cet effet à l'entrée de la ville.

5) *Recommandation 5 – Puits à Courbevoie*

La commission recommande au maître d'ouvrage, d'une part, d'informer, par tous moyens appropriés, les habitants sur la nature et les caractéristiques des puits d'accès au tunnel entre Saint Lazare et Nanterre et sur leur intégration dans le milieu urbain, d'autre part, de procéder en liaison avec la ville de Courbevoie à une étude particulière sur le puits de la rue de l'Abreuvoir, compte des contraintes de ce site.

6) *Recommandation 6 – EOLE et projets locaux*

La commission recommande que le maître d'ouvrage apporte une information détaillée sur les dispositions qui devront être prises relativement aux voies et aux infrastructures routières, pour assurer harmonieusement le fonctionnement de T1 avec EOLE.

7) *Recommandation 7 – Pont de Rouen*

La commission recommande au maître d'ouvrage, d'une part, de préciser clairement les travaux qui seront effectués sur le pont de Rouen et dans son environnement immédiat, d'autre part, d'indiquer les mesures de sécurité qu'il sera amené à prendre en relation avec ces aménagements.

Concernant les nuisances sonores, la commission recommande que « *la réalisation d'un merlon paysagé ou d'un mur acoustique, selon la préférence des riverains* », ne soit pas seulement envisagée, mais effectivement mise en œuvre.

Le rapport de la commission d'enquête peut être consulté au Pôle territoire – Service Urbanisme.